

l'évaluanda

évaluation | analyse | enquête
programmes d'action | politiques publiques

en collaboration avec



et



EVALUATION DE L'EFFICIENCE ET DE L'EFFICACITE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE DU CANTON DE VAUD

Rapport Final

Février 2005

3, Hugo-de-Senger
1205 Genève
T. 022 705 11 50
F. 022 807 03 19
info@evaluanda.ch

RÉSUMÉ POUR LECTEUR PRESSÉ

Principaux constats :

- Un réseau d'acteurs dense et complexe
- Une orientation pertinente de la LPE en cinq familles technologiques. Le nombre d'entreprises implantées dans cette cible est relativement faible.
- Un manque de référentiel commun aux acteurs en termes d'objectifs de la promotion économique
- Une circulation informelle de l'information entre les partenaires et un manque de feed-back
- Des aides/mesures appréciées par les entreprises utilisatrices
- Une visibilité confuse des prestations de la promotion économique endogène
- Une orientation privilégiant le subventionnement d'institutions plutôt que les aides directes aux entreprises
- Des délais de procédure jugés raisonnables par les acteurs de la promotion et les entreprises
- Un manque de réactivité de certains services étatiques impliqués dans la gestion des gros dossiers d'implantation
- Une bonne perception de la compétence des acteurs/organismes de la promotion économique
- Un suivi lacunaire des activités déployées par la promotion économique
- Un contrôle déficient des partenaires subventionnés
- Une image hétérogène et une politique de communication peu coordonnée
- Une grande sensibilité à la dimension intercantonale et une approche pro-active de cette dimension
- Une absence de représentation du canton de Vaud dans le cadre du programme fédéral de promotion de la place économique suisse
- Un manque d'intégration du concept de développement durable dans la gestion opérationnelle de la LPE

Principales recommandations

- L'élaboration d'objectifs quadriennaux et annuels de la promotion économique en étroite collaboration avec le Conseil économique.
- Le renforcement de la visibilité du guichet entreprise et une clarification des rôles des acteurs qui le compose.
- La mise en place d'une base de données commune aux acteurs de la promotion économique permettant une meilleure communication et un suivi des projets
- La création d'une task force interne à l'administration pour la gestion des cas complexes d'implantation
- Le renforcement et la reconnaissance du SELT dans sa tâche de mise en œuvre et de contrôle des activités déployées dans le cadre de la LPE
- L'augmentation des moyens alloués aux communautés d'intérêts en tant que relais décentralisé de la promotion économique
- La structuration entre promotion économique endogène et exogène est cohérente celle-ci doit perdurer moyennant l'amélioration de l'articulation entre ces deux pans et la désignation d'une direction unique
- L'adaptation de certaines aides pour renforcer la promotion économique vers les secteurs technologiques cibles.
- Le renforcement de l'approche qui privilégie le subventionnement direct de l'entreprise par le biais de chèques à faire valoir auprès de prestataires labellisés
- La surveillance plus approfondie des organismes subventionnés notamment par un contrôle formel du respect des conventions de subventionnement
- La mise en place d'un reporting exhaustif et cohérent permettant de connaître les effets de la promotion économique notamment en termes d'emploi et de durabilité des entreprises.
- La clarification de l'image de la promotion économique passant par une homogénéisation et une meilleure coordination des initiatives des acteurs
- La poursuite des efforts déployés pour initier une plateforme intercantonale de promotion économique
- Le renforcement de la présence du canton de Vaud au sein des projets fédéraux
- Le respect de la volonté du législateur en appliquant une grille du développement durable dans la gestion des subventions de la LPE

Table des matières

RÉSUMÉ POUR LECTEUR PRESSÉ.....	2
LISTE DES ABREVIATIONS.....	6
STRUCTURE DU RAPPORT.....	7
1 INTRODUCTION.....	8
1.1 RAPPEL DU MANDAT	8
1.2 METHODOLOGIE ET DEMARCHE SUIVIE	8
2 LES OBJECTIFS DE LA PROMOTION ECONOMIQUE.....	9
2.1 LOI SUR LA PROMOTION ECONOMIQUE.....	9
2.2 LES OBJECTIFS DE LA LPE ET DE SA MISE EN OEUVRE	10
2.3 ANALYSE.....	11
2.4 RECOMMANDATIONS.....	11
3 EVOLUTION ECONOMIQUE DU CANTON DE VAUD	12
3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE ET CONJONCTURELLE	12
3.2 EVOLUTION SECTORIELLE	12
3.3 CHOMAGE	13
3.4 COMPETITIVITE ET EXPORTATIONS.....	14
3.5 CONSTATS ET CONCLUSIONS.....	14
4 ARCHITECTURE ET ACTIVITES DU RESEAU DE PROMOTION ECONOMIQUE.....	16
4.1 ACTEURS ET RESEAUX.....	16
4.1.1 Réseau interne : octroie des décisions du ressort exclusif de l'Etat.....	16
4.1.2 Réseau externe : bénéficiaires de subvention pour leurs activités dans le cadre de la promotion économique	17
4.2 ANALYSE.....	18
4.2.1 Le réseau et ses activités.....	18
4.2.2 Les communautés d'intérêts.....	19
4.2.3 Délais et procédures	19
4.2.4 Coordination, répartition des tâches et contrôle des partenaires.....	21
4.2.5 Structuration endogène et exogène.....	22
4.3 RECOMMANDATIONS.....	23
4.3.1 Partage de l'information	23
4.3.2 Contrôle des conventions.....	23
4.3.3 Structuration entre promotion exogène et endogène.....	23
4.3.4 DEV.....	24
4.3.5 SELT et promotion économique	24
4.3.6 Efficacité du réseau.....	24
5 MESURES DE SOUTIEN	26
5.1 TYPES D'AIDES ET BILAN	27
5.1.1 Les aides financières.....	27
5.1.2 Les aides non financières.....	34
5.1.3 Les mesures d'accompagnement dans le cadre de la promotion économique exogène 35	
5.2 CRITÈRES D'OCTROI DES DIFFÉRENTES AIDES.....	40
5.3 SYSTÈME DE REPORTING	40
5.4 RECOMMANDATIONS.....	42
5.4.1 Les aides financières.....	42
5.4.2 Les mesures d'accompagnement de la promotion exogène.....	43
5.4.3 Système de reporting	43

6	POLITIQUE D'IMAGE ET DE COMMUNICATION	45
6.1	CONTEXTE.....	45
6.1.1	<i>Promotion exogène</i>	45
6.1.2	<i>Promotion endogène</i>	46
6.2	ANALYSE.....	46
6.3	RECOMMANDATIONS.....	47
6.3.1	<i>Promotion endogène</i>	47
6.3.2	<i>Promotion exogène</i>	48
6.3.3	<i>Environnement web</i>	48
7	COLLABORATION INTERCANTONALE.....	49
7.1	UNE MISE EN COMMUN DES RESSOURCES.....	49
7.2	LES PREMIERS JALON D'UNE COLLABORATION INTERCANTONALE	49
7.2.1	<i>Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO)</i>	49
7.2.2	<i>Bioalps</i>	49
7.3	VERS UNE FORMALISATION.....	50
7.4	ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX	50
7.5	CONSTATS ET CONCLUSIONS.....	51
8	PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	52
8.1	CONTEXTE.....	52
8.2	ANALYSE.....	52
8.3	RECOMMANDATIONS.....	52
9	SYNTHESE ET PLAN D'ACTION	54

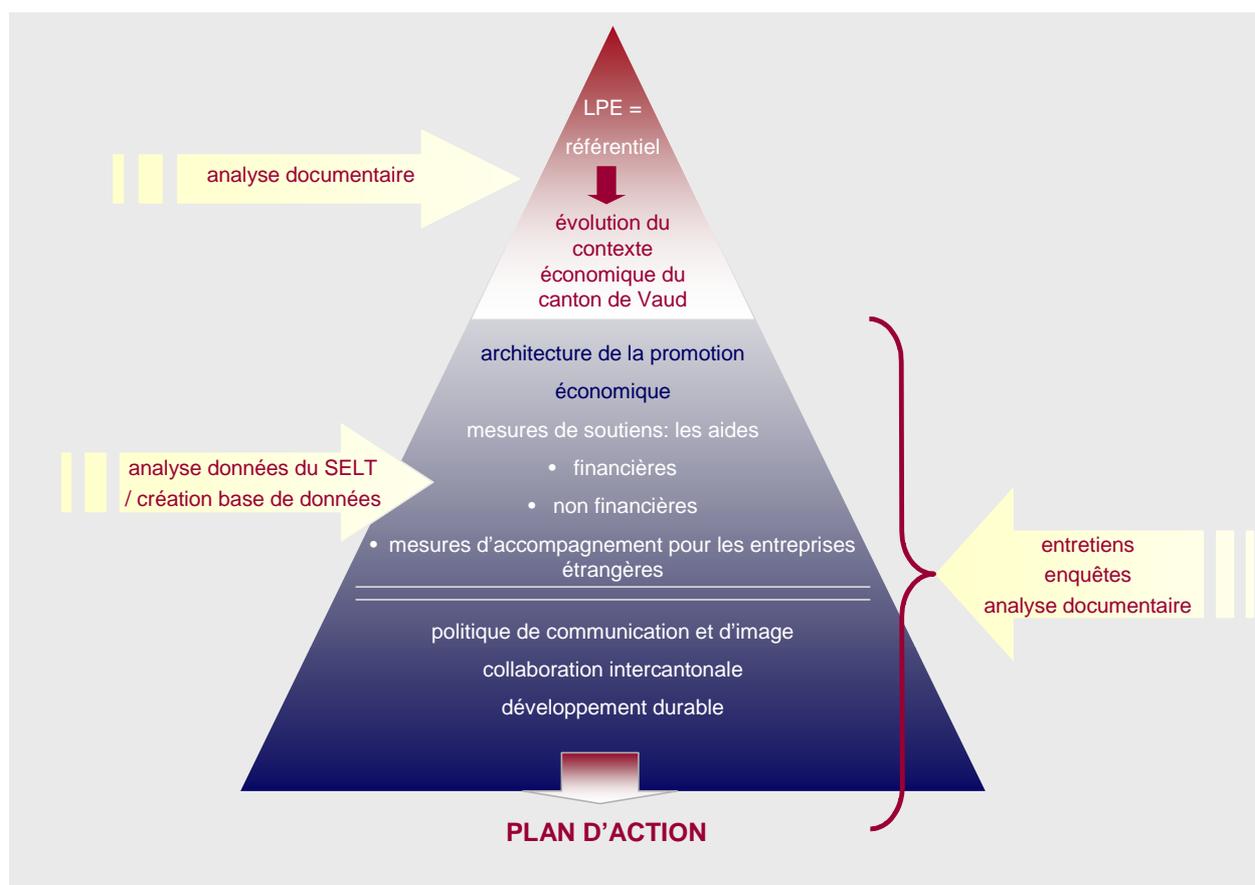
LISTE DES ABREVIATIONS

Liste des abréviations	
ACI	Administration cantonale des impôts
AIT	Association pour la promotion des innovations et des technologies
APLE	Association pour la promotion des liaisons EPFL-Economie
ARE	Office fédéral du développement territorial
CCSO	Centre CIM de Suisse occidentale
CI	Communauté d'intérêt
CODEV	Coordination du développement économique vaudois
CREA	Centre de recherches économiques appliquées, Université de Lausanne
CVC	Coopérative vaudoise de cautionnement
DEC	Département de l'économie
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DEWS	Développement économique Western Switzerland
EDD	Evaluation de la durabilité
EIVD	Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
FIT	Fondation pour l'innovation technologique
FPV	Fédération patronale vaudoise
FSRM	Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique
HEG	Haute école de gestion
LPE	Loi sur la promotion économique
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
OPI	Office de promotion des industries et des technologies
OSEC	Office Suisse d'expansion commerciale
PACT	Bureau de transfert de technologie de l'Uni de Lausanne et des Hospices cantonaux
PROMOVE	Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey
PSE	Parc scientifique d'Ecublens
PST	Parc Scientifique et technologique
KOF	Konjunkturforschungsstelle der ETH Zürich
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SAGR	Service de l'agriculture
SAT	Service de l'aménagement du territoire
SDE	Service de l'emploi
Seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SELT	Service de l'économie, du logement et du tourisme
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
SPOP	Service de la population
SRI	Service des relations industrielles de l'EPFL

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport suit la structure suivante :

1. Le rappel du mandat et la présentation de la méthodologie ainsi que des outils utilisés pour cette évaluation.
2. Le référentiel de la problématique évaluée.
3. Le contexte de l'évolution économique du canton de Vaud.
4. Les analyses, constats et recommandations sur l'architecture de la promotion économique.
5. Les analyses, constats et recommandations sur les mesures de soutien au service de la promotion économique.
6. Les analyses, constats et recommandations sur la politique d'image et de communication.
7. L'analyse des pratiques de collaboration intercantonale
8. L'intégration du développement durable dans le cadre de la promotion économique
9. Un plan d'action qui reprend les recommandations classées par catégories : stratégiques et opérationnelles.



1 INTRODUCTION

1.1 Rappel du mandat

La loi sur la promotion économique de 1999 (LPE) a pour but de soutenir le développement de l'activité économique dans le canton, afin de préserver et de créer des emplois. A cet effet, l'Etat met en place des conditions-cadre favorisant le développement du tissu économique en respectant les principes du développement durable. La LPE précise également les différents soutiens financiers dont le Département de l'économie (DEC), et plus particulièrement le service de l'économie du logement et du tourisme (SELT), dispose pour favoriser la création, le développement et l'implantation d'entreprises dans le Canton de Vaud.

En son article 3 al.2, la LPE précise que le Conseil d'Etat, régulièrement, « *fait procéder, par un organisme indépendant, à l'évaluation des effets et de l'efficacité des mesures prises en application de la présente législation dans un rapport qu'il met à disposition du Grand Conseil* ».

Six axes prioritaires d'analyse ont été identifiés par le DEC pour cette première évaluation :

1. Architecture de la promotion économique et répartition des compétences
2. Pertinence des mesures de soutien au niveau de la promotion économique
3. Efficacité de la promotion économique comme distributeur de prestations
4. Politique d'image et de promotion de l'image du canton
5. Pertinence de la collaboration intercantonale
6. Efficacité de la politique de communication relative à la promotion économique

1.2 Méthodologie et démarche suivie

Analyse documentaire :

Analyse documentaire de l'ensemble des documents fournis par le SELT, ainsi que par le DEV, les communautés d'intérêts et certains organismes, subventionnés au travers de la LPE.

Entretiens :

Dix-huit entretiens approfondis en face-à-face et un entretien téléphonique auprès des acteurs représentant les entités les plus significatives impliquées dans la mise en œuvre de la promotion économique cantonale¹.

Enquêtes :

Deux enquêtes de satisfaction (par questionnaire) ont été envoyées à l'ensemble des entreprises ayant bénéficié d'aide/accompagnement dans le cadre de la promotion économique endogène et exogène entre les années 1999 et 2004. Le faible taux de participation à ces enquêtes², malgré une procédure de relance, nous oblige à prendre ces résultats avec précaution. L'ensemble de ces résultats est présenté en annexe.

Base de données :

L'ensemble des données (financières et non financières) du SELT en rapport à la promotion économique a été regroupé, afin de créer une base de données commune.

¹ La liste des entretiens est présentée en annexe.

² Taux de réponse pour l'enquête endogène: 160 envois valides et 51 réponses utilisables = 32%. Taux de réponse pour l'enquête exogène: 193 envois valides et 29 réponses utilisables = 15%.